

Plan de Prévention des Risques miniers (PPRm)

du « Bassin houiller de Brassac-les-Mines »

Bilan de la concertation

DDT 63 7 rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 Tél. 04.73.43.16.00

site internet :

http://www.puy-de-dome.gouv.fr/

DDT 43 13 rue des Moulins 43009 Le PUY-EN-VELAY CEDEX Tél. 04.71.05.84.00

site internet:

http://www.haute-loire.gouv.fr/

Le plan de prévention des risques miniers (PPRm) est un document réglementant l'utilisation des sols en fonction des risques miniers résiduels.

Il est prescrit et approuvé par les Préfets des départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Il est réalisé par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire et de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme.

1. Contexte juridique

L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues aux articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement, relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Toutefois, les dispositions de l'article 13 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ne leur sont pas applicables.

Le recours à la concertation dans l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles a tout d'abord relevé d'une volonté ministérielle, puis est devenue une obligation réglementaire depuis le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n°65-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

L'article 2 de ce décret prévoir en effet que l'arrêté prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles définit les modalités de la concertation relative à l'élaboration du projet.

Les modalités de la concertation avec le public mentionnées dans l'arrêté préfectoral de prescription prévoient :

- des réunions de présentation et d'échange organisées avec les communes notamment sur la connaissance du risque et sur l'élaboration du projet de plan de prévention des risques,
- une réunion publique de présentation du projet de plan de prévention des risques miniers.

2. Bilan et déroulement de la concertation

Mise en ligne des études d'aléas

Les services de l'État ont procédé à la mise en ligne sur les sites internet des préfectures www.haute-loire.gouv.fr ou www.puy-de-dome.gouv.fr des rapports Géodéris :

- "Bassin houiller de Brassac-les-Mines (départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) Phase informative et analyse détaillée des aléas" (réf : S2012/79DE-12AUV2213 du 27/08/2012) s'appuyant sur l'étude INERIS-DRS-11-120526-08717 de juin 2012 intitulée "Étude détaillée des aléas miniers de type mouvements de terrains du bassin houiller de Brassac-les-Mines (43-63) Phase informative et analyse détaillée des aléas".
- "Bassin houiller de Brassac-les-Mines (départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) – Phase informative et analyse détaillée des aléas – SYNTHESE" (réf : S2012/83DE-12AUV2213 du 10/09/2012) et les plans annexés.
- Diagnostic des désordres apparus sur la commune de Sainte-Florine (Haute-Loire 43)
 Reconnaissances et évaluation des risques résiduels (réf : S 2012/107DE 12AUV3505 du 29/11/2012).
- Bassin houiller de Brassac-les-Mines Commune de Charbonnier-les-Mines (63) Révision de l'aléa mouvement de terrain après décapage d'un puits de recherche Septembre 2013 (réf : S 2013/075DE 13AUV3602 du : 27/08/2013).
- Bassin houiller de Brassac-les-Mines Commune de Sainte-Florine (43) Fissuration d'un bâtiment 3 rue Bérégovoy Avis sur l'origine du sinistre septembre 2013 (réf : S 2013/090DE 13AUV3503 du 07/10/2013).

- Bassin houiller de Brassac-les-Mines Commune de Charbonnier-Les-Mines (63) Fontis sur le carreau du puits Saint-Alexandre (ou puits de Charbonnier) Analyse et propositions de mise en sécurité (réf : S 2013/093DE 13AUV3501 du 15/10/2013).
- Bassin houiller de Brassac-les-Mines (départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)
 Évaluation des aléas miniers Mise à jour Novembre 2014 (réf : S2015/005DE-15AUV36020 du 15/01/2015) et les plans annexés.
- Bassin houiller de Brassac-les-Mines (départements de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)
 Effondrement de la Poudrière de Charbonnier-les-Mines et décapage du terril d'Armois (Commune de Brassac-les-Mines) Synthèse des travaux réalisés et conséquences sur les aléas miniers (réf : S 2016/001DE 15AUV36020 du 05/01/2016).

Ces rapports ainsi que les études complémentaires ont été portés à la connaissance des communes concernées.

Concertation avec les communes

Des réunions de concertation ont eu lieu avec les communes tout au long du déroulement de l'élaboration du projet de PPRm. Les premières réunions ont eu lieu à la mi 2012 jusqu'en septembre 2016. Ces réunions avaient notamment pour objet de présenter les études d'aléa et les projets de zonage et de règlement.

Suite à cette concertation, le projet de PPRm a évolué pour :

- tenir compte des investigations complémentaires menées lors de différents projets d'aménagement :
- permettre, sous conditions, la construction en secteur d'aléa échauffement,
- préciser la rédaction de certains points du règlement.

Réunions publiques

A la suite des réunions avec les mairies de septembre 2016, il a été organisé une réunion publique par commune :

- à Sainte-florine, le lundi 28 novembre 2016, (\approx 100 personnes),
- à Brassac-les-Mines, le jeudi 12 janvier 2017, (≈20 personnes),
- à Charbonnier-les-Mines, le 18 janvier 2017, (\approx 30 personnes),
- à Auzat-La Combelle, le 19 janvier 2017, (\approx 50 personnes).

Chaque commune a procédé à la diffusion de l'information sur la tenue de la réunion publique la concernant par affichage et pour certaines sur leur site internet. La mairie de Saint-Florine a adressé un courrier d'invitation aux riverains concernés. Une publication dans la presse a été réalisée par les services de l'État.

Ces réunions ont permis un échange direct avec les élus et les administrés. Chaque réunion a été suivie d'un temps de questions/réponses libres. Les comptes rendus de réunion ont été rédigés et sont joints en annexe.

Un tableau de synthèse de la concertation est présent en annexe.

3. <u>Bilan de la consultation</u>: (selon l'article R. 562-7 du code de l'environnement)

Les personnes et organismes associés ont été saisies par courrier du 22 février 2017 (envoyé en recommandé avec accusé de réception) en vue d'émettre un avis sur le projet de PPRm. Tout avis non rendu dans le délai de deux mois à compter de l'accusé de réception, est réputé favorable.

Les avis émis par les collectivités et les organismes associés font l'objet d'une analyse qui permet de récapituler les observations formulées lors de la consultation des organes délibérants et d'apporter des premières réponses. Toutefois, les éventuelles modifications du dossier ne pourront être effectuées qu'à l'issue de l'enquête publique.

Les personnes et organismes associés consultés sont :

- les quatre communes : Auzat-La Combelle, Brassac-les-Mines, Charbonnier-les-Mines, Sainte-Florine,
- le Centre National de la Propriété Forestière,
- la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
- la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

La communauté d'Agglomération Pays d'Issoire, créée le 1er janvier 2017 a également été consultée. Sur le même principe que les réunions de concertation faites avec les communes, une réunion de présentation du PPRm a été organisée avec la communauté d'agglomération Pays d'Issoire le 14 avril 2017.

La synthèse des avis émis est la suivante :

Par courrier du 7 mars 2017, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme n'a aucune remarque particulière à formuler et émet un avis favorable sur le projet de PPRm.

Par courrier du 7 mars 2017, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire constate que trois exploitations agricoles possèdent des bâtiments en zone réglementé orange et émet un avis favorable sur le projet de PPRm.

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil municipal de Charbonnier-les-Mines émet un avis réservé sur le projet de PPRm.

Par délibération du 1 avril 2017, le conseil municipal de Sainte-Florine émet un avis favorable au projet de PPRm.

Par délibération du 10 avril 2017, le conseil municipal d'Auzat-La Combelle a décidé de refuser le projet de PPRm.

Par courrier du 13 avril 2017, le conseil communautaire Agglo Pays d'Issoire émet un avis favorable sur le projet de PPRm à l'exclusion des zones bleues pour lesquelles une nouvelle étude est demandée.

Par délibération du 18 avril 2017, le conseil municipal de Brassac-les-Mines émet un avis favorable sur le projet de PPRm.

Au 25 avril 2017, le Centre National de la Propriété Forestière n'ayant pas transmis d'avis, celui-ci est donc réputé favorable.